

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 373

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

438 367 120 RCS Romans.

CARRIESCOPIC.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 3030000.00 EUR.

Adresse : 705, Allée Du Vivarais, 26300 Bourg-de-Péage.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : RCS : 438 367 120 RCS ROMANS Dénomination : CARRIESCOPIC Forme : Société par actions simplifiée Capital : 3 030 000 EUR Adresse : 705 Allée du Vivarais 26300 BOURG DE PEAGE Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce Avis de projet de FUSION SIMPLIFIEE (article L236-11 du Code de Commerce) aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 5 juin 2026, par voie d'absorption de la société MG LOCATION Société à Responsabilité Limitée au capital de 92 000 euros, dont le siège social est sis 4, rue du Vieux Thann 68700 CERNAY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE, sous le numéro 392 832 622, par la société CARRIESCOPIC, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 030 000 euros, dont le siège est sis 705 Allée du Vivarais 26300 BOURG DE PEAGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 438 367 120 Total de l'actif transmis : 893 629 euros - Total du passif transmis : 234 955 euros - Valeur nette des apports : 658 674 euros L'intégralité du capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenu par la même société mère, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres, et aucune prime de fusion ne sera comptabilisée. La contrepartie des apports sera inscrite en report à nouveau dans les capitaux propres de la société absorbante. Du point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra rétroactivement effet au 1er janvier 2026 à zéro heure. La société absorbée se trouvera dissoute de plein droit, sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés participant à l'opération, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à la présente fusion, dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de Commerce, devant le tribunal de commerce compétent. La fusion sera réalisée au lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce. Projet de fusion du 5 juin 2026 déposé au RCS du Tribunal judiciaire de MULHOUSE pour la société absorbée le 8 juin 2026 et au Greffe du Tribunal de commerce de ROMANS pour la société absorbante le 10 juin 2026..